

GESTES ET POSTURES L'association Prévention et santé en agriculture Poitou organise six formations pour accompagner les agriculteurs des Deux-Sèvres et de la Vienne.

La MSA accompagne les agriculteurs dans la mise en place des **bonnes pratiques**

SYLVAIN CAMBON - CCMSA IMAGE ET EVENEMENTIEL



Plusieurs rendez-vous sur le maraîchage et le mal de dos sont prévus par l'association PSA.

Prévention et santé en agriculture Poitou (PSA Poitou) accompagne les exploitants et leurs salariés dans l'amélioration de leurs conditions de travail et de sécurité. L'association regroupe la MSA Poitou, Groupama Centre Atlantique, et les chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Ses objectifs sont d'apporter des idées, des références techniques et des exemples d'aménagements sur des thèmes ciblés. La démarche s'appuie sur un partage d'expériences et de savoir-faire avec des intervenants professionnels.

Six formations à noter

En février et mars, six journées sont proposées sur les thèmes suivants :

- Le **bûcheronnage**, le 21 février, sur le canton de Loudun (86);
- La **manipulation des bovins**, le 23 février, sur le

canton de Bressuire;

- Le **maraîchage**, le 28 février, sur le canton de Vivonne (86);

- Le **mal de dos**, le 2 mars, sur le canton de la Gâtine;

- Le **maraîchage**, le 7 mars, sur le canton de la Gâtine;

- La **manipulation des ovins**, en mars, sur le canton de la Gâtine.

Les inscriptions sont à faire sur <https://poitou.msa.fr/lfp/web/msa-poitou/sst/prevention-et-sante-en-agriculture>.

Les sessions sont gratuites, y compris le repas. Une confirmation par mail sera adressée une semaine avant la date choisie.

Subventions possibles

Les conseillers en prévention de la MSA accompagnent également les actifs agricoles dans leurs projets d'aménagements ou d'investissements pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Une

LA DÉCLARATION DES REVENUS PRO (DRP) REMPLACÉE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER

■ Depuis le début d'année, les exploitants agricoles ne réalisent plus la déclaration des revenus professionnels auprès de leur caisse de MSA. Ils renseignent désormais une déclaration unique fiscale et sociale, servant à la fois pour le calcul des impôts sur le revenu et du montant des cotisations et contributions sociales. Pour simplifier les démarches administratives, la déclaration unique fiscale et sociale devient la seule déclaration de revenus à réaliser. Elle fusionne la déclaration fiscale des revenus et la déclaration des revenus professionnels (DRP) en une seule formalité. Désormais, les professionnels devront remplir leur déclaration fiscale habituelle sur le site impots.gouv.fr, qui comprendra une nouvelle rubrique « social » à renseigner.

La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales qui seront renseignées. Toutes les informations relatives à l'unification des déclarations fiscales et sociales sont à retrouver sur <https://poitou.msa.fr/lfp/web/msa-poitou/exploitant/unification-declarations-fiscales-sociales>

subvention ou un prêt peuvent être accordés, sous conditions. Prendre soin de sa santé au travail demeure la préoccupation de PSA. Éviter l'accident et le handicap qui peut en découler, c'est préserver son

capital humain et la bonne santé de son entreprise.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'association au 05 49 06 30 76 à prevention@poitou.msa.fr.

MSA POITOU